

Lettre de nos aïeux N° 2

Pourquoi relater un procès en sorcellerie qui s'est déroulé au début du 17^{ème} siècle ? Les gens du peuple étaient alors frustes, analphabètes pour la plupart, subissant l'autorité de leurs seigneurs et maîtres, lesquels disposaient de la vie de « leurs » hommes. Les tribunaux seigneuriaux faisaient la loi dans les campagnes. Tout a changé à présent, sommes-nous tentés de nous dire, la vie culturelle et matérielle du début du 21^{ème} siècle n'a plus rien à voir avec celle de l'époque du Hessois Claudon Hardier, qui fut condamné au bûcher en l'an 1608 pour la seule et unique raison qu'il prétendait guérir les animaux par des prières rimées. Depuis, les progrès du siècle des lumières, le 17^{ème}, puis du siècle des philosophes, le 18^{ème}, ensuite du 19^{ème}, siècle de l'industrialisation, et ceux du siècle des nouvelles technologies qu'a été le 20^{ème} sont passés par là et tout accusé a droit à un procès équitable ! Pourtant le déroulement de certains procès abondamment relatés par la presse va à l'encontre de cette opinion : à ce jour, il y a encore dans le monde des hommes et des femmes qui sont condamnés à mort après des aveux extorqués de force, la négation de certains rapports d'experts et les certitudes d'un tribunal sûr de ses prérogatives, envers et contre tous. Certains procès ne ressemblent-ils pas à ce procès en sorcellerie qui va vous être conté ?

En juillet de l'an 1608, Claudon Hardier, accusé d'être un sorcier, comparaît devant la justice seigneuriale de Hesse. L'accusation a été lancée en juin par Estienne Chauffel, pâtre à Nitting, qui, condamné lui-même pour sorcellerie, vient d'être brûlé dans son village, limitrophe de Hesse.

Le tribunal se compose du maire, des maître-échevin et échevin, du greffier et du procureur d'office, nommés par le seigneur de la terre de Hesse, Pierre Guérard, Abbé de l'abbaye de Haute-Seille, située près de Cirey-sur-Vezouze. La justice est rendue au nom du seigneur et les « gens de justice » prononcent eux-mêmes la sentence, qui est parfois la condamnation à mort.

Le manuscrit relatant tout le déroulement du procès de Claudon Hardier a été publié en 1991 dans l'ouvrage de Jean-Pierre Warisse , « Histoire de la sorcellerie en Lorraine aux 16e et 17e siècles », dont voici un extrait : « De 1550 à 1660 environ, une vague énorme de procès en sorcellerie s'abattit soudain sur notre Lorraine comme d'ailleurs en d'autres régions de France et sur toute l'Europe. Mais la Lorraine fut l'une des régions les plus touchées. On peut estimer que ce siècle de folie a envoyé au bûcher quelque 4 000 de nos ancêtres. Sans compter les centaines de pauvres gens qui se sont suicidés pour ne pas avoir à subir les affres de la torture.

D'où nous vint cette flambée de violence, ce débordement de haine ou de peur, qui firent se précipiter dans chaque village, dans chaque hameau, dans chaque ville, d'honnêtes citoyens chez les autorités de l'époque pour dénoncer, qui sa voisine ou son voisin, qui son père ou sa mère, son curé ou son médecin, afin de les accuser de sortilèges, de maléfices, en un mot : de sorcellerie ?

Les raisons en sont à la fois simples et compliquées, faites d'un mélange absurde de croyances ancestrales, de religion, de juridictions souveraines, de traditions populaires, de peur devant l'inconnu, de misères et de mystères.

De nombreux villages prononçaient eux-mêmes la sentence. Leur tribunal se composait souvent du maire, de quelques échevins ou d'habitants honorables, dont aucun ne connaissait le droit, et souvent ne savaient même pas lire. Ils ont condamné au bûcher un nombre inconnu de sorciers et de sorcières, et leurs archives ont souvent disparu. »

Nous, Hessois du 21^{ème} siècle, avons la chance extraordinaire de pouvoir prendre connaissance des étapes procédurales qui conduisirent au bûcher le Hessois Claudon Hardier, notre ancêtre. Le manuscrit publié dans l'ouvrage de Jean-Pierre Warisse contient la procédure entière, ainsi que les condamnations. C'est ce procès, vécu par les Hessois du 8 au 31 juillet 1608, que relatent les lettres N°2 et N°3, supposées avoir été écrites par Fiacre Cherrier à son fils Thomas. Grâce à ces deux lettres, nous allons suivre le déroulement du procès de Claudon Hardier.

Fiacre Cherrier, âgé de 55 ans, est maître-échevin : ceci est avéré, écrit dans le manuscrit. Il a sans doute une famille. Imaginons-la ! Admettons que sa femme Jeannette et lui-même aient trois enfants : l'aîné, Pierre, serait marié à Berthe ; le jeune couple travaillerait à la ferme familiale et devrait prendre la suite des parents lorsque ceux-ci seront âgés. Le second fils se prénommerait Thomas, et viendrait de quitter Hesse pour rejoindre l'abbaye bénédictine de Marmoutier, en proche Alsace. La famille compterait un troisième fils, Médard, qui serait un peu simple d'esprit, et une fille, Elisabeth, surnommée Bâbette.

Quelles sont les étapes conduisant un homme ou une femme au bûcher ?

Le processus est pratiquement toujours le même, et a été appliqué avec un grand zèle par ces messieurs de la justice de Hesse :

1- Le procès commence par **l'information du fait dénoncé**, délation suivie d'une enquête. Les témoins sont « invités » à révéler ce qu'ils savent, sous peine de représailles s'ils se montrent réticents dans leurs témoignages. On constitue ainsi l'accusation avec preuves qui entraîne l'arrestation de celui ou celle suspecté de sorcellerie.

2- **La requise et l'ordonnance de prise de corps** font immédiatement suite aux auditions de tous les accusateurs : le procureur d'office requiert l'arrestation de la personne accusée de sorcellerie, puis son emprisonnement, afin de « répondre par sa bouche » aux diverses questions des juges.

3- Lors de **l'audition de bouche**, l'inculpé est présenté aux juges aux fins d'interrogatoire. Après qu'il ait décliné son identité, on lui demande s'il a connaissance des charges pesant contre lui. Dans la grande majorité des cas, l'accusé ne comprend pas ce qui lui est reproché et se déclare innocent. L'interrogatoire est long et comporte des pièges. Presque tous les accusés nient pourtant tout pacte avec le diable et déclarent être bons chrétiens.

4- Puis on procède **au récolement et aux confrontations**. Dénonciateurs et témoins sont à nouveau convoqués, afin de contresigner leurs premières déclarations, voire de rajouter ou de retrancher tout ou partie de leurs témoignages. Pendant la confrontation, inculpé et dénonciateurs sont mis en présence, avant que les juges n'émettent une sentence.

5- **La sentence** se termine la plupart du temps en ces termes : « *Avons icelui (ou icelle) condamné à être rasé par toutes les parties de son corps par la personne vile de ce lieu [la personne chargée des tâches dégradantes et méprisables], à être visité par le chirurgien [c'est le titre donné aux barbiers qui, en plus de raser les barbes de ces messieurs, pratiquaient certaines interventions chirurgicales, les saignées par exemple] afin de retrouver sur son corps les marques du diable, et, enfin, être mis entre les mains de l'exécuteur de haute justice afin d'endurer la question ordinaire et extraordinaire.* »

L'accusé est alors rasé de près, « *partout où il y a poil* ». Il faut enlever au malin chaque endroit où il serait capable de se loger, et permettre ainsi au « chirurgien » de découvrir les "marques du diable" en sondant l'inculpé, faisant pénétrer dans le corps, à de multiples endroits, de longues aiguilles. Là où le sang ne coule pas, là est le signe ! Qu'il s'agisse d'une verrue, d'une marque de naissance ou d'une cicatrice... la marque indélébile de Satan sera découverte, puisqu'elle est réputée ineffaçable. Le certificat du « chirurgien », attestant avoir trouvé une ou plusieurs marques et les localisant, est avec précision est ensuite remis aux juges.

6- L'interrogatoire par voie de torture peut alors débiter.

L'accusé subit d'abord **la question ordinaire** : en même temps qu'il est interrogé par les « gens de justice », le soi-disant sorcier est soumis **aux grésillons**. Cet instrument est formé de trois plaques de fer avec une vis au centre. On y met le bout des doigts de l'accusé jusqu'à la racine des ongles et on visse. Pour éviter au supplicié de bouger, on procède en même temps à l'écrasement des doigts de pieds. Souvent, l'accusé craque et avoue tout, c'est-à-dire tout ce que veulent entendre ses bourreaux.

Si les grésillons ne produisent pas leur effet, on passe à **l'échelle**. C'est une échelle en bois, aux barreaux épais et de forme anguleuse, portant à l'une des extrémités un tourniquet en bois. Elle est placée d'un côté sur un tréteau d'environ un mètre de haut, l'autre extrémité reposant sur le sol. L'accusé est étendu dessus, attaché par les pieds sur la partie basse de l'échelle, et les mains liées par une corde enroulée au tourniquet en partie haute. Une chemise est le seul vêtement qui lui est laissé. Au moyen du tourniquet, on impose au corps et aux membres une extension de plus en plus importante. Le tourniquet

est de temps en temps desserré, puis resserré aussitôt brutalement et plus fort. Enfin, on soumet le supplicié à toutes les secousses les mieux calculées pour qu'elles soient à peu près intolérables.

Durant toutes ces opérations, les juges interrogent l'accusé et l'incitent à confesser ses fautes. Ne s'y résout-il pas ? Alors, **la question extraordinaire** lui est appliquée, débutant par **l'estrapade**. Au plafond est attaché une poulie dans laquelle passe une chaîne ou une corde. L'accusé, toujours sans autre vêtement que sa chemise, a les mains liées derrière le dos et attachées au crochet fixé au bout de la corde. Il est soulevé de terre, et reste ainsi plus ou moins longtemps suspendu. Si sa résistance est opiniâtre, après avoir attaché ses jambes ensemble, on y accroche des poids, ce qui le tire plus bas, et lui fait remonter les bras en arrière.

Le « questionnement » se poursuit parfois en utilisant **les brodequins, le frontal** ou **les jarretières**, instruments de torture de plus en plus raffinés, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

La « question » est suspendue lorsque l'accusé consent à faire des aveux. Alors, seulement, on le met "à délivre", et l'on passe aux détails et aux circonstances de la perpétration des soi-disant crimes. La pauvre victime est parfois soumise à une nouvelle série de mutilations, afin qu'elle dénonce ses complices au sabbat, ce qui fait immédiatement démarrer une nouvelle rafle parmi la population. Les juges estiment que de telles dénonciations, reçues des soi-disant sorciers ou sorcières la veille de leur mort, ne peuvent qu'être sincères !

7- La sentence et l'exécution

La mort par le feu, telle est immanquablement la sentence ! Le corps vivant est étouffé et léché par les flammes, brûlé dans le bûcher et non dessus. Par un adoucissement de supplice, le sorcier est parfois étranglé avant cet ultime supplice. Les juges n'oublient pas de déclarer les biens du sorcier « acquis et confisqués à qui il appartiendra, les frais de justice pris sur iceux au préalable. »

Ainsi sont morts de façon barbare et cruelle des milliers de Lorrains accusés par leurs concitoyens, condamnés par l'Eglise et la justice des hommes aux pires tortures que l'on puisse imaginer. De 1550 à 1660 environ, une vague énorme de procès en sorcellerie s'est abattue sur la province des Trois-Evêchés dont Hesse faisait partie, ainsi que sur tout le duché de Lorraine. Les autres régions de France n'ont pas été épargnées, non plus que toute l'Europe. On peut estimer que ce siècle de folie a envoyé au bûcher quelque 4 000 de nos ancêtres lorrains, sans compter les centaines de pauvres gens qui se sont enfuis de leur maison ou se sont suicidés pour ne pas avoir à subir les affres de la torture.

Ce sont les deux premières étapes du procès du pâtre hessois Claudon Hardier qui sont relatées dans la Lettre N°2. La suite du procès sera racontée par Fiacre Cherrier à son fils Thomas dans la lettre N°3, datée du 4 août 1608.

Lettre de nos aïeux N° 2

Le 8ème de juillet 1608

Mon bien cher fils

Depuis que t' es parti d' chez nous le lendemain qu' on a tué le chien⁽¹⁾, ta mère n'arrête pàs d' me dire qu'elle est si contente de savoir qu'un d' ses fils veut s' fère moine. Comme ça, qu' elle dit, y'aura quelqu'un d' chez nous qui priera pour que tous ceux d' la mahon⁽²⁾ aillent au Paradis à la fin d' leurs jours. Je sais bien, va, que c' est pàs encore sûr que te resteras jusqu' à la fin d' tes jours chez les Bénédictins de Marmoutier ; faut d'abord éte novice douze mois durant, et c' est seul'ment après que te prononceras tes vœux. Mais t' aimes tant prier note doux Jésus et chanter les

orémousses que j' mettrais ma main au feu que te porteras la longue rôpe et la capuche nouâres⁽³⁾ l' été prochain. Que Dieu te bénisse, mon Thomas !

Note Georges et sa Berthe i' zont fini les tournipsses⁽⁴⁾ à Ourmelin⁽⁵⁾ aujourd' hui; z' avaient emm'né avec eux note Médard, mais l' est tellement mal-chiquant⁽⁶⁾ qu' à la place de rôter les chardons, son haouêt ne fait que casser les gazons⁽⁷⁾. Qué misère pour nous-zaûtes⁽⁸⁾ d' avoir un bienheureux⁽⁹⁾ comme le Médard ! Qué fardeau que ton bon Dieu nous a envoyé là ... te peux lui dire de note part, quand te pries, te gênes pâs, va. Pour en tirer un tout peu quéque chose, faut le hâspouiller⁽¹⁰⁾ du matin au soir, le haltata⁽¹¹⁾ de Médard -là ! T' le connais, namm⁽¹²⁾, ton frère : faut quelqu' un pour lui dire l' ouvrâche à fère, le pauvre innocent-là. A c' t' heure, l' est avec note Bâbette à ramasser les euffes⁽¹³⁾. Je gage qu' i' f'ra encore tomber la cherpeugniotte comme l' aûte-de-fois⁽¹⁴⁾, et yaura encore une belle om'lette qui nous pass'ra sous l'nez, alleye !

J' t' écris ce soir pour te conter les nouvelles de Hesse , qui sont pâs bonnes pour le Claudon, note hâdier⁽¹⁵⁾ d' y a une pére d'années⁽¹⁶⁾ en arrière. Je sais bien qu' il a été accusé de sortilège par le berger de Nitting, l' Estienne Chauffel, sui-là même qu' a été brûlé comme sorcier pâs plus tard qu' à la Saint Jean⁽¹⁷⁾ dernière, au village ban-joindant⁽¹⁸⁾. C' était au moment d' la fnâ⁽¹⁹⁾, et t' étais encore chez nous, même qu' on s' a dit qu' le Claudon allait bientôt devoir se froter à la justice du Sieur Abbé de Haute-Seille. Ton frère le Georges avait bien raison en prédisant un sâpré⁽²⁰⁾ remueménache au villâche ! Aujourd' hui, il était haut midi⁽²¹⁾ quand le juge a ordonné la prise de corps du Claudon.

Comme j' te l' ai promis avant que te t' en ailles pour Marmoutier, j' m' en vas te dire tout sur le procès qu' les gens de justice de Hesse font au Claudon Hardier, accusé d' être un sorcier. J' m' en vas même t' écrire tous les mots que j' me rappelle avoir entendus, vu qu' je vais aller tous les jours à ce procès qu' est en cours. C'est de mon devoir, peussque⁽²²⁾ j' es maître échevin en c' t' année 1608 et que je siége à côté de note mère⁽²³⁾, du greffier, de l' échevin et du procureur d' office. Tant pis pour tous les travaux des champs qui pourtant ne peuvent pâs attendre : ton frère le Georges et la Berthe sa femme s' en occup'ront bien, et la m'man⁽²⁴⁾ leur prêt'ra la main. Moi, j' f'rai c' que j' pourrai, selon le temps que j' aurai .

V' là donc, mon cher Thomas, qu' le Claudon a été enfermé dans la prison du villâche depuis maint'nant tout l' après-midi. Le premier coup d' l' Angélus sonnait au clocher d' l' église quand le greffier a lu l' ordonnance de prise de corps :

« Vu par nous, maire et gens de justice de Hesse l'enquête préparatoire prise à requête du sieur procureur d'office de Hesse contre Claudon Hardier, bourgeois dudit lieu, chargé de sortilège par Estienne Chauffel de Neutting, exécuté par le feu pour ledit crime, ensemble les autres charges résultantes desdites informations, et ce qui faisait avoir et considérer ;

Avons, après avoir par gens versés en droit, accordé audit sieur procureur ses fins, et ordonné à Jean Claudon Badenot⁽²⁵⁾ de se saisir de la personne dudit Claudon à l'effet d'être ouï par sa bouche sur lesdites charges et accusations, recollé et confronté à ses témoins, si métier fait ; pour après en ordonner ainsi que à justice et raison appartiendra.

Fait audit Hesse le 8e juillet 1608 »

Quand le Jean Claudon Badenot, s' a présenté à sa porte pour l' arrêter, le Claudon Hardier lui a lancé : « J' t' attendais, sergent! Après tous les accusations et dénonciations de tant de gens qui m' veulent pàs du bien, mon tour a enfin u'nu de venir dire la vraie vériteye aux juges de Hesse ! Plus qu'on remue la merde, plus que ça fiâtre⁽²⁶⁾, namm ! Sâkrelotte⁽²⁷⁾, te fais une trogne comme un chien qui boit du vinaigre, sergent ! J' en fais dong pàs pour moi : je crains pàs la justice de l' Abbé⁽²⁸⁾ peusse que je suis pur comme le blanc biqui⁽²⁹⁾ qui vient de voir le jour. »

Je sais, Thomas, qu' c'est un beau parleur, l' ancien hâdier ; i' parle comme un livre ! Faut dire qu' i' sait plein d' choses, même des fois plusse qu' le prète et le maîte d'école⁽³⁰⁾ réunis. J' me rappelle d' un hiver, y' a trois ou quatre ans d' ça, alors qu' il était à la veillée chez nous, i' nous avait chauffé les oreilles avec ses histoires de sotrets qui dansaient le sabbat sur la route de Rouaxange⁽³¹⁾. J' m' en souviens comme si c'était hier : i' nous avait raconté que Satan était entouré de septante deux princes et de plus de sept millions de diables⁽³²⁾. Même que ta mère l' avait fait taire en l' aspergeant d' eau bénite, tant et si bien qu' i' s' avait roulé par terre en miâuwant comme note mère chette⁽³³⁾. L' a toujours été un farce de bonhomme⁽³⁴⁾, le Claudon-là, mais quand même, tout l' monde allait le chercher quand une bête était malâte : avec ses parlements⁽³⁵⁾ et ses signes de croix, i' savait des fois tirer le mal, note berger des roûches bêtes⁽³⁶⁾ ! Pourtant, la m' man s' en méfiait d' jà fort à l' époque : rappelle-toi qu' elle t' avait fait planter un sureau à côté de note grange⁽³⁷⁾. Elle tenait d' la vieille Mélie, te sais, la servante du curé, qu' le sureau préservait du feu et d' la foudre, aussi bien que des maladies et des sortilèges.

J'en r'viens au procès du hâdier. Dong le dimanche après la Saint Jean, note curé a lu au prône⁽³⁸⁾ l' avis de note seigneur l' Abbé Guérard, comme quoi tous ceux de Hesse qui pensaient ou croyaient que le diâpe faisait affaire avec le Claudon Hardier devaient venir le dire au maire, sous peine de punition divine. Le curé a dit que ceux qui disaient pàs tout ce qu' i' savaient sur les pratiques du berger ne seraient plus admis à la communion, et seraient en péché mortel tant qu' i' s' confesseraient pàs. Quand on est rentrés d' la messe, ta pôte mère en était tout tourneboullée⁽³⁹⁾. Fiacre, qu' elle m' a dit, te vas aller tout droit voir le mâre, et lui parler de nos trois vaches qu' on a perdues ya quatre ans d' ça. J'ai toujours pensé qu' c' était un maléfice, même que depuis j'ai toujours, au fond d' la poche d' mon ventrêt⁽⁴⁰⁾, un morceau d' pain béni pour chasser les démons, les maladies et les rats. J' as été choisi comme maître échevin par note seigneur Abbé, qu' elle m' a rabâché pendant tout l' temps du dîner, te dois éte un des premiers à dire tes soupçons.

Alors, la cuillère à peine hors d' la bouche , j' me suis rendu au poile⁽⁴¹⁾ du mâre. Mais c' est qu' j' étais pàs le seul à avoir eu l' idée-là ! Vla-ti-pàs que j' ai r'trouvé là-bas le Thomas Damance, le Médard Grand Bastien avec la Mariatte sa femme, le Hanezo Didier, le Frels Jean Martin et sa femme l' Anguenesse, et pis l' Estienne François et le Guillaume Masson, la Catherine du Clauss Bernet et pis encore

plein d'autres gens qui câcottaient⁽⁴²⁾ tous à qui mieux mieux. On a tous donné nos noms et note mère les a écrits sur un papier, où on a mis note signature ou bien fait sa marque⁽⁴³⁾, c'est selon.

Quêques jours⁽⁴⁴⁾ plus tard, à la sortie d' la messe du dimanche, le curé a annoncé qu' la procédure allait commencer la veille d' la Saint Proculé⁽¹⁶⁾. Le procureur du Sieur Abbé Guérard siègerait à la salle des plaids au cloistre⁽⁴⁵⁾, avec le mère, le maître échevin et l'échevin, pour auditionner tous les témoins.

Et pis on a vite arrivé au 8ème de juillet, jour du début du procès. C' était aujourd' hui. Dès huit heures ce matin, nouâr comme un criâ avec son nouâr chêpê et son nouâr frack⁽⁴⁶⁾, l' homme de loi a écouté les vingt cinq témoins⁽⁴⁷⁾, en même temps qu' le greffier notait tout c' qui pouvait éte dit. C'est d' abord les hommes qu' ont parlé, chacun après l'autre, tous les dix neuf. Après ça, ya six femmes qu' ont donné leur témoignage. Ça a duré tout la matinée, pense ouâr !

C' est moi qu' a commencé. J' me rappelle mot pour mot mes déclarations : « J'ai environ 55 ans. Je n'ai jamais eu querelle avec le prévenu, mais j'ai grande opinion qu'en deux jours j'ai, sous environ quatre ans, perdu trois de mes vaches des meilleures, la première desquelles fut morte aux champs le matin ; mais, à ce que j'ai entendu, la plupart des bêtes qui en mangèrent moururent; même le verrat, qui en mangea, faillit en mourir tôt après, et plusieurs chiens aussi.

La deuxième était à l'heure accoutumée retournée à son lieu le soir, et buvait et mangeait bien alors ; néanmoins, le Claudon Hardier vint faire accroire à la Jeannette ma femme que la vache se portait mal et que les dents lui hochaient ; il demanda à ma femme une nappe pour renforcer la denture à cet animal, à l'entour duquel ayant fait tout ce qu'il voulut, sortit de l'étable ; et quelques heures après son départ, ma femme entendit du bruit à l'étable et trouva la vache, laquelle était hors de sa place au devant des autres, et qui les offensait des quatre pieds ; et néanmoins n'était pas déliée. Sur quoi accourant, le Claudon envoya quérir quelques femmes et courut à une boîte de mithridate⁽⁴⁸⁾ pour la secourir ; mais il vint trop tard, d'autant qu'il la trouva morte.

Le jour suivant, passant au-devant du logis du Claudon, je me suis plaint à lui de ce qu'il avait si mal ménagé la vie de ma bête, et le même jour la troisième vache passa encore le pas. Je présume que le tout vient des maléfices du hardier que j'ai eu le malheur de diffamer. »

Et pis c'est le Médard Grand Bastien qui s'a avancé. L'avait pourtant des pâchons⁽⁴⁹⁾ plein ses sabots, pour sûr qu' il avait d'jà été aux champs avant d' venir témoigner. « Il a dit être âgé de cinquante ans ou environ, et qu'il connaît ledit Claudon Hardier du paravant qu'il fût marié en ce lieu, lequel il n'a jamais soupçonné de sortilège, jusques après son accusation, depuis lequel temps s'étant remémoré qu'après quelque querelle survenue entre eux, il avait eu une truie malade d'une maladie inconnue par l'espace d'un mois, laquelle enfin serait morte sans avoir été diminuée de sa graisse. Cela lui a donné occasion, entendant ladite accusation, d'imputer la cause de cet accident audit prévenu. »

Le Clauss Bernet a v'nu ensuite. L' est maigre comme un clou, et l' a d'jà la peau tout krâpie comme une vieille kma⁽⁵⁰⁾. On dirait pàs qu' il est plus jeune que moi de quinze ans ! A côté d' lui, j' ai l' air d' un jeunot, c'est note Bâbette qui l' a dit ! J' doit pàs manger à sa faim tous les jours, le pôte ; c'est qu' il a pàs de train de culture⁽⁵¹⁾, lui, jusse ses bras pour travailler et ses yeux pour pleurer. Il a dit : « Ne sait autre chose des déportements dudit Claudon, sinon qu' une fois il l'a ouï dire qu'il voudrait

être sorcier pour trois heures et qu'il ferait bien du mal à tel. Aussi qu'il savait une herbe pour faire courir les vaches et pour les arrêter quand il le voulait, et qu'un certain Jean Jehenne en son vivant fort suspect de sortilège la lui avait enseignée. Dit encore que le hardier étant en pâture, fit sciller⁽⁵²⁾ son blé par ledit déposant, qui lui dit qu'un pâtre devait être auprès de son bétail et non pas empêché au scillage. De quoi irrité, le Claudon rencontra un peu après la femme du déposant qui portait à manger à ses enfants qui gardaient les oies. Il se plaignit à elle de ce que son mari se mêlait de ses affaires, et la tança bien fort. Deux jours après, lesdits enfants devinrent malades l'un après l'autre, et tellement travaillés de la maladie que l'un d'eux fut un mois sans parler, ni prendre aucun aliment que ce qui lui était donné par force, de sorte qu'à peine savait-on s'il était mort ou vif. De quoi il a fort imputé la cause audit Claudon, à raison de ce qui avait précédé et du mauvais bruit qu'il porte. »

C'est l' Austette Clairier qu'a parlé aussitôt après. J' le connais, namm, Thomas, le tossard-là⁽⁵³⁾ ! On était pourtant de bonne heure le matin, eh! beng i' marchait d'jà pu tout droit et trabouchait⁽⁵⁴⁾ dans les bancs. Ma main à couper qu' il avait d'jà tossé une pére de flacons au cabaret ! Pourtant, l' a bien parlé, comme s' il était à jeun. Il a dit : « Etant commis de ville en 1606, le Claudon vint lui demander quinze paires pour ses gages de pâtre du bétail rouge⁽⁵⁵⁾. Sur ce, comme lui Austette lui maintint que la convention n'était que de quatorze et demi, ils eurent une fort grande querelle par ensemble, et incontinent après sa femme devint comme insensée, de sorte qu'étant menée à Vergaville⁽⁵⁶⁾, elle fut renvoyée sur ce que on lui assura que le mal provenait de sortilège, ce que il a imputé au prévenu à cause de son mauvais bruit. A dit avoir trente cinq ans environ. »

Je t' rappelles, Thomas, qu' le Claudon Hardier n'est plus pâtre des rouges bêtes de Hesse depuis quéque temps, je crois bien que c'est depuis qu' sa femme est morte , et même avant ça, depuis qu' elle était si malâte. C' est le Stepf Georges qu' a repris la garde du troupeau d' commune pour c' t' année. V'là c' qu' il a dit, lui, le Georges : « Il y a quelque six ans qu'il est bourgeois de Hesse. Il a environ quarante ans. Un jour au commencement qu'il arriva à Hesse, voyant ledit prévenu à la garde de son bétail en une contrée dite la Cale5 , il l'aborda pour lui parler. Comme ils devisaient par ensemble, voyant arriver un troupeau de moutons appartenant à quelques marchands, le Claudon Hardier dit en ces termes : Voilà un diable de troupeau de moutons ; je voudrais être sorcier pour huit jours, je ferais un loup qui leur donnerait bien la pousse. Du depuis, comme il a, lui Stepf, pour la présente année la garde du bétail rouge, ledit Claudon prononça hautement que quiconque en aurait la charge, qu'il aurait de l'eau sur les mains. Il a de la peine et du travail tout plein à la conduite de sondit bétail, qui est quelquefois infesté d'un loup. Pourtant, il ne semble pas que l'animal se comporte comme un loup : au lieu de se dresser contre quelque bête, il ne fait que virer et tourner à l'entour et les égratigner. Ceci est arrivé ces jours passés à deux ou trois génisses, lesquelles, le lendemain de ses poursuites, se trouvèrent avoir des égratignures en la joue droite, d'où provenaient enflures qui leur fermaient l'œil, et depuis en peu de jour ont été mortes. Il rencontra ledit Claudon qui se mettait en devoir de médicamenter une desdites génisses. Comme il se plaignait de la peine que lui faisait ledit loup, soutenant que ce n'était pas un vrai loup, ledit prévenu lui dit que c'était le diable. Il dit aussi que pour guérir telles égratignures, il fallait signer l'animal et le froter en la partie offensée avec mithridate. A quoi répondit le déposant qu'il avait ignoré que le mithridate fût propre pour oindre, l'ayant toujours vu employer pour faire avaler au bétail qui avait mangé quelque chose de vilain ou venimeux. »

Quand le Hilaire Claudon Henri s' a avancé pour témoigner, i' s' a appuyé dessus la table du greffier pour pàs kiboler⁽⁵⁷⁾. J' tire la patte depuis l' automne

dernier, t' le sais, namm dong⁽¹²⁾, Thomas, depuis qu' il a tombé d' la kikèle d' son noyer⁽⁵⁸⁾. Quand le procureur d' office lui a dit de pàs renverser le pot d' encre, le vrai-là d' Hilaire lui a répondu que c' est pàs passqu' i' bokesse qu' il est mal-chiquant⁽⁵⁹⁾ tout d' même ! On a tous rigolé comme c' est pàs possipe , tant et si bien qu' le procureur a deu'nu roûche comme la cravate d' un père-dindon et qu' il a hoché sa guinguerlotte en heurlant⁽⁶⁰⁾ : Silence ! Pu personne a moufté⁽⁶¹⁾, te penses. Et pis le Hilaire a dit : « J'ai environ trente ans. J'ai eu quelque dispute avec le Claudon Hardier pendant qu'il faisait paître les bêtes rouges, parce que ma vache est revenue au logis boiteuse. J'ai reproché au pâtre de l'avoir battue aux champs. De quoi indigné, le Claudon jura qu'il me rendrait ces médisances. Ayant ladite vache un peu après fait son veau, son lait lui tarit aussitôt, de sorte que j'ai été contraint de m'en défaire à perte, croyant, attendu ladite querelle et menaces, que ledit hardier m' a procuré par maléfice le mal de ce bétail. »

Le Guillaume Masson , quand il a été en face de moi, i' m' a r'gardé droit dans les yeux comme s' il allait me fusiller. J' peut pàs me chmècker⁽⁶²⁾ sui-là, et j' lui rends bien, va! J' me tient rancune depuis le temps de nos vingt ans. J' vas te dire pourquoi, Thomas ... On est d' la même clâsse, tous les deux, et on parlait à la même fille, la p' tite Bastienne du marchâ⁽⁶³⁾, belle comme un ange, la Bastienne qui s' a mariée en mai dernier en deuxièmes noces avec le Paul du charron⁽⁶⁴⁾. Un jour de fête de Hesse, le Guillaume et moi, on s' a battu comme deux marcos⁽⁶⁵⁾ pour savoir qui c'est qui f'rait danser la belle Bastienne en premier. Dans la bagarre, il a valsé dans le purin et moi dans une bouse de vache ! Ah ! c' est qu' on n' était pàs beaux à voir tous les deux, et pis on sentait pàs la rose ! La maline⁽⁶⁶⁾ a été danser avec un troisième gaillard, le Jean d' la Rouge Moitresse⁽⁶⁷⁾, avec qui elle s' a mariée au printemps suivant. V' là ses paroles au Guillaume Masson : « J' ai eu quelques difficultés avec le prévenu, depuis lesquelles ma femme est demeurée impotente et ne va qu'avec crosses. Un jour que j' étais à l'église et ma femme seule au logis, il y tomba un bâton au devant d'elle, sans qu'elle puisse apercevoir qui l'avait jeté, et tomba avec si grand bruit qu'elle en reçut grande frayeur. Dès mon retour de l'église, j'ai pris ledit bâton qui était tout artisonné et comme un peu graissé au bout, ce qui me donna l'idée de rechercher auprès des voisins à qui il pouvait être. M' étant adressé à la femme du Claudon Hardier, elle reconnut qu'il venait de chez eux et que c'était le bâton de feu son père. Ayant eu après un poirier commun, j'ai refusé d'en donner la part au Claudon, qui, indigné et menaçant, m'a dit : Tu n'as pas voulu me laisser la moitié de ces poires-là ? Tu le regretteras ! Et comme je m'apprêtais à descendre du poirier, je suis tombé si rudement que j'ai pensé me tuer. Ce que j'ai imputé également au hardier, en raison de sa mauvaise réputation. »

C'est le Frels Jean Martin qu' a ensuite déposé sa plainte : « Environ la Saint Rémi16 de l'an 1606, alors que je charroyais du fumier dans un de mes champs, j'ai suivi la frayée traversant un petit pré appartenant au Claudon. Paraissant à l'improviste d'un buisson derrière lequel il était caché, le hardier m'a dit : Où diable vas-tu, que je te puisse rompre le cou ! Mort Dieu, je te ferai tuer un cheval. Moi je lui répondis qu'il n'oserait avoir la folie. Le lendemain, qui était un dimanche, le meilleur de mes chevaux tomba malade, et le mardi mourut comme enragé et d'une maladie inconnue et extraordinaire. »

La Zabel du Mathieu Durant avait la tignasse tout pi'ôûri⁽⁶⁸⁾ et trempée mouillée quand elle a u'nu d'vant le procureur. Pour sûr qu' elle avait ses

chaurées⁽⁶⁹⁾ ! Elle a juré de dire la vérité et a fait la tout pareille déposition que son mari jusse avant elle. « On a eu notre ânichon mangé des loups au bois alors qu'il était sous la garde du hardier. Mais on n'a pas pu se le faire payer par lui, à raison que la commune ne s'en voulait mêler. Depuis, ma vache redoutait le Claudon parce qu'il l'avait frappée d'un grand coup de bâton. Lui en ayant fait reproche, il me répondit que déjà je m'étais efforcée en vain de lui faire payer son ânichon. Je lui dis : Je ne te crains, si tu n'es sorcier ! Sur quoi il ne répondit rien et s'en alla toujours grommelant. Un peu après, ladite vache devint malade. Le Claudon ayant été appelé pour la guérir, il annonça que c'était sorcellerie, hocha la tête et s'en alla, et depuis la bête mourut. »

Quand la Jeanne de l'Austette Peter Frels est arrivée, ê s' a mis à chiâler comme une mad'leine, en poussant des cris de p'tite mouzotte⁽⁷⁰⁾. Elle a un peu repris ses esprits quand note mère lui a dit qu'elle arrête avec ses âties⁽⁷¹⁾. D'habitude pourtant elle est pàs comme ça : l'a une tant grante langue qu' elle pourrait se lécher la boudotte⁽⁷²⁾ ! Tout l' temps qu'elle a parlé, elle avait des hoquets comme si elle s' allait trâgner⁽⁷³⁾ : « J'ai quarante deux ans ou environ. Quelque temps auparavant, mon Austette a tourné⁽⁷⁴⁾ sur un champ appartenant au hardier. Le soir même, on a eu un de nos meilleurs chevaux étranglé par les loups, sans que ces loups n'entament la bête. La même année, une vache mourut. Je ne sais si c'est des œuvres du Claudon Hardier, sinon que c'est justement après notre querelle que telle infortune est advenue. »

La dernière a été cette grande hâridelle de Catherine⁽⁷⁵⁾, la femme du Clauss Bernet. L' avait un beau gnon bleu-violet sur une pommette, soi-disant qu' elle s' avait blessée sur un clou qui r'biquait⁽⁷⁶⁾ d' une vieille planche dans leur mesure. Pour sûr que c' est ce boit-sans-soif de Clauss qui l' aura tabassée dans sa soûlographie⁽⁷⁷⁾. Pôfe femme, va ! Elle a dit : « Un jour, portant le dîner à mes enfants qui gardaient les oies, le Claudon s'en est pris à moi, me disant que mon mari n'avait qu'à se mêler de ses affaires, qu'il l'avait engagé pour sciller les blés et pas pour s'occuper de qui est à la garde du bétail.

Un peu après, l'un de mes enfants tomba en une maladie si étrange qu'il fut un mois sans parler, et cinq semaines sans manger, et si débile après sa maladie qu'il fallut lui apprendre à cheminer⁽⁷⁸⁾ de nouveau à l'âge de neuf ans. »

Mon cher Thomas, j' m' en vas pàs te raconter les dépositions de tous , passque j' y pass'rais tout la nuit, mais les témoins ont tous parlé des choses bizarres et étranges qu' étaient arrivées dans note villâche depuis une pére d' années. A chaque fois qu' une vache ou un cheval mourait, i' semblerait qu' le Claudon Hardier s' en s'rait mêlé. Et depuis qu' le sorcier avait été brûlé à Nitting le soir d' la Saint Jean, en accusant le pâtre de Hesse de commercer avec Lucifer, les souvenirs reviennent et les langues se délient chez chacun et chacune.

Quand il a eu écouté tous les témoins, le procureur s' a levé d' sa chaise. C' en est un qu' est enflé comme un crapaud⁽⁷⁹⁾, sui-là , c'est moi qui t' le dis ! Il s'a râclé la gorge et a bowé⁽⁸⁰⁾ au greffier d' écrire mot à mot tous ses paroles :

« Requête du procureur d'office

Le souscrit procureur d'office en la terre et seigneurie de Hesse, qui a pris communication de l'enquête préparatoire prise contre Claudon Hardier demeurant audit Hesse, ensemble

l'extrait du 18 juin dernier de la procédure faite à Neuting contre Estienne Chauffel dudit lieu ; Dit et maintient par-devans nous, MM les maires et gens de justice dudit Hesse qu'il y a cause et matière suffisante pour décerner prise de corps contre ledit Claudon, pour icelui faire comparaître par-devant vous, à l'effet de répondre par sa bouche, et sans ministère d'avocat, sur les charges et accusations résultantes de ladite information, à quoi maintenu de requérir, il doit être bien fondé. »

Après, nous-zaïtes les gens de justice de la seigneurie de Hesse, on s' a parlé pour décider si oui ou non on allait suivre la réquisition du procureur. Et pis le greffier a écrit tous les paroles de note mâre , qui ordonnait au nom de note seigneur l' Abbé de Haute-Seille, la prise de corps du Claudon Hardier. J' t' ai d'jà écrit tout l'ordonnance au début d' ma lettre.

V' là maint'nant l' ancien pâtre sous les verrous jusqu' à c' qu' il comparaisse devant les gens de justice pour l' audition de bouche⁽⁸¹⁾. Ça devrait s' passer dans une dizaine de jours, pas avant. Faut qu' l' Abbé Guérard consulte des gens versés en droit⁽⁸²⁾ , comme i' dit, pour savoir quel genre de questions nous devons lui poser, à l' accusé. Vaudrait mieux qu' i' reconnaisse sa faute, le Claudon, et qu' il avoue sans tarder s' être acoquiné avec le diable. J' voudrais quand même pàs qu' i' soye soumis à la question⁽⁸³⁾ : c' est pàs des choses qu' on aime voir ! J' te dirai même, mon fils, que j' espère au fond de moi qu' un pivert viendra⁽⁸⁴⁾ lui apporter l' herbe magique à travers les barres de son cachot, comme ça le Claudon les tordra et se taillera à tout jamais⁽⁸⁵⁾ de Hesse.

Allez, mon Thomas, j' m' en vas te quitter maint'nant. J' espère que t' auras lu ma lettre avec intérêt et plaisir, et j' te promets de te tenir au courant de toute la suite du procès. Ta mère est là , à côté d' moi, en train de tenir la main à son raccommoda⁽⁸⁶⁾. Elle te fait dire que les porots⁽⁸⁷⁾ que t' as r'piqués dans le jardin sont d'jà bien hauts et que les eugnons⁽⁸⁸⁾ que t' as mis à la Saint Joseph sont gros comme ses fesses, comme le dit le dicton que la mémère rabâchait toujours.

J' vas encore te raconter la dernière de note Médard : y' a deux jours de ça, la m'man l' avait envoyé donner à la mère lapin les fanes de jotte⁽⁸⁹⁾ qu' elle avait nettoyées pour la potée. Comme i' rev'nait pu, elle avait été voir oussqu' il était et surtout c' qu' i' faisait. Elle l' a pourtant trouvé à couvotte au fin fond du poulalier⁽⁹⁰⁾, avec la couvresse qui le becquait de partout⁽⁹¹⁾, même dans la figure ! Le pauvre innocent rigolait de toute sa bouche, content d' avoir trouvé quelqu' un pour jouer avec lui ! Faut le surveiller tout l' temps, on est vraiment tranquille que quand il est sous le plumon⁽⁹²⁾.

Ton frère le Pierre te fait dire plein de bonnes choses , et surtout de pàs prendre froid quand t' es agenouillé la nuit à la chapelle de l'abbaye. T' as toujours été féble d' la poitrine⁽⁹³⁾, faudrait pàs que te chopes la mort en étant à genoux si longtemps sur des pierres froides. Sa Berthe te dit de prier pour elle et d' la confier à note Sainte Vierge : elle espère pour vers la Chand' leur⁽⁹⁴⁾. Elle devrait accoucher en même temps que note Roussette⁽⁹⁵⁾ , que t' as menée au taureau d' la commune à la Saint

Barnabé⁽¹⁶⁾.

J'oubliais de t'annoncer la grande nouvelle : note Bâbette fréquente le plus vieux du charpentier, le Georges. J' s' parlent⁽⁹⁶⁾ depuis Pâques, ça t' le sais, namm ouâr⁽¹²⁾. C' est un beau parti pour ta sœur, le Georges-là, d'autant plus que c'est un fameux gaillard, fort comme un bœuf. L' a un œil qui dit zut à l'autre, mais la belle affère⁽⁹⁷⁾ ! Eh beng le charpentier a u'nu chez nous l' aute dimanche après les vépes, et on s' a accordés pour que nos enfants s' marient à la Sainte Clotilde⁽¹⁶⁾ de l'an prochain. La Bâbette aurait bien voulu faire la noce à la p'tite Saint Jean⁽¹⁶⁾, mais ta mère a prétendu que « Mariâches de mai ne fleurissent jamais » ! Vaut mieux pâs tenter le diable, avec les temps qui courent, te comprends, Thomas. Le mariâche de ta sœur s'ra l'occasion pour toi de rev'nir à Hesse, surtout que Marmoutier, c'est pâs si loin d' chez nous, jusse de l' aute côté d' la côte de Saverne.

Avoir mon cher fils, et que Dieu nous bénisse tous !

Ton père, Fiacre Cherrier

Notes

1. on a tué le chien : La « tue-chien » est un repas marquant la fin de la fenaison ou de la moisson. C'est une ancienne coutume de nos villages lorrains. Quand le paysan rentrait la dernière voiture de sa fenaison, il l'ornait d'un « bouquet » souvent constitué d'une branche d'arbre enrubannée, qui était ensuite placée au-dessus de la porte de grange où elle restait jusqu'à complet dessèchement. Lorsque tout le foin était à l'abri, le paysan offrait aux participants à la fenaison un copieux repas, souvent bien arrosé.
2. la mahon : la maison
3. la longue rôpe et la capuche nouâres : la longue robe et le capuchon noirs des moines bénédictins
4. i' zont fini les tournipsses : ils ont terminé de sarcler les betteraves fourragères, enlevant mauvaises herbes et chardons.
5. « Ourmelin » et la « Cale » : lieux-dits du ban de Hesse
6. mal-chiquant : maladroit
7. à la place de rôter les chardons, son haouêt ne fait que casser les gazons : au lieu d'ôter les chardons, sa bêche tape dans les mottes de terre.
8. nous-zaûtes : nous autres, signifiant ici la famille complète ; signifie parfois tous les habitants du village.
9. un bienheureux : un simple d'esprit
10. faut le hâspouiller : il faut l'interpeller pour le motiver, lui parler sans cesse avec insistance et véhémence.
11. ce haltata : étourdi, tête en l'air
12. namm, namm dong, namm ouâr : n'est-ce pas
13. les euffes : les œufs
14. J'gage qu'i' fra encore tomber la cherpeugniotte comme l'aûte de fois : je parie qu'il fera encore tomber la petite corbeille, comme l'autre fois
15. note hâdier : notre hardier, mot signifiant pâtre ou berger. Chaque communauté villageoise avait à son service plusieurs hardiers : le hardier des cochons, celui des bovins et celui des moutons. Il avait pour charge de conduire le troupeau communal paître sur les prés communaux. Chaque propriétaire des bestiaux confiés à la garde du hardier rétribuait ce dernier au prorata du nombre de bêtes gardées. A la saison de pâture, le hardier sonnait de la trompe le matin, pour constituer le troupeau, qui revenait à l'étable en soirée.
16. une pére d'années : plusieurs années
17. la Saint Jean : le 24 juin. La vie de nos aïeux est rythmée par les fêtes religieuses, qui servent de référence pour situer une date de l'année civile. Le calendrier religieux rappelle les grandes dates fixes et les fêtes religieuses qui rythment les temps de labour, de semailles, de récolte, de louée des domestiques, de paiement des baux de fermages, des foires, assemblées et autres événements du monde rural.

Dates des diverses fêtes religieuses citées dans cette lettre : la Chandeleur = 2 février / la Petite St Jean = 6 mai / Ste Clotilde = 3 juin / St Barnabé = 11 juin / St Procul = 9 juillet / St Rémi = 1er octobre

18. au village ban-joindant : au village voisin, dont le ban touche le ban de Hesse

19. la fnâ : la fenaison

20. sâpré : adjectif marquant l'étonnement, l'admiration ou la colère, mais moins blasphématoire que « sacré » qui est synonyme.

21. haut midi : le midi de la journée bien atteint, lorsque le soleil est au zénith

22. note mâre : notre maire

23. peussque : puisque

24. la m'man : la maman. Mot désignant la mère des enfants de la famille de Fiacre Cherrier, qui lui-même appelle sa femme « la m'man ».

25. Jean Claudon Badenot : Dans le manuscrit original, il n'y a pas indication de la fonction réelle de cette personne à Hesse. On peut supposer qu'il s'agit du sergent de police du village.

26. ça fiâre : ça pue

27. Sâkrelotte : Saprissi

28. je crains pâs la justice de l'Abbé : L'Abbé de Haute-Seille, seigneur de la terre de Hesse, détenait les **haute, moyenne et basse justices**. Du seigneur **haut-justicier** dépendaient la connaissance des crimes et la répression des délinquants par mort, mutilation des membres, fouet, bannissement, marque, pilori et autres peines corporelles. Il jugeait tous les délits et méfaits de ses sujets, ou les faisait juger par les « gens de justice » qu'il nommait ou renommait une fois l'an, lors de la tenue des « Plaids annaux » : le maire, le maître échevin et l'échevin, le greffier, qui étaient des villageois, et le procureur d'office, qui était avocat ou autre homme de loi souvent installé à Sarrebourg. La **haute-justice** s'annonçait à tous par **le gibet et les fourches patibulaires** qui se dressaient à l'entrée du ban, au bord de la grand' route. A Hesse, ils étaient érigés au lieu-dit « la Justice », situé sur la gauche de la route menant de Hesse à Nitting, où se dresse actuellement la maison de l'élevage canin.

Les moyenne et basse justices conféraient au seigneur Abbé le droit de juger les divers délits champêtres ou forestiers, et comportaient divers droits honorifiques ou lucratifs.

29. le blanc biqui : l'agneau blanc

30. le prêtre et le maître d'école : le prêtre et le maître d'école, qui étaient, en principe, les deux personnes les plus instruites du village.

31. ses histoires de sotrets qui dansaient le sabbat sur la route de Xouaxange : Un sotret est un diable. Un ancien du village assure que les sorciers et sorcières se réunissaient sur le chemin qui mène de Hesse à Xouaxange, chemin qui aboutit sur la route Lorquin-La Forge, juste en face de la route du Moulin.

32. septante deux princes et de plus de sept millions de diables : Certains « docteurs de l'église », dans un texte daté de 1568, annoncent un dénombrement rigoureux prouvant l'extraordinaire multiplicité démoniaque. Ils signalent, pour l'année-là, l'existence de 72 Princes et de 7 405 926 diables, divisés en 111 légions, chacune de 6 666 suppôts!

33. en miâwant comme not' mère chette : en miaulant comme notre mère chatte

34. un farce de bonhomme : un drôle d'homme

35. ses parlements : les paroles prononcées

36. le berger des rouches bêtes : les « rouges bêtes » sont les bovins, par opposition aux ovins appelés les « blanches bêtes ». A noter que le parler hessois inverse la place des nom et adjectif !

37. planter un sureau : selon une ancienne croyance, le sureau constituait un sûr moyen de défense contre les sorcières, les sortilèges et les maladies. On croyait pouvoir transférer sur lui les maladies et se préserver, par sa présence, du feu et de la foudre. Voilà sans doute pourquoi l'on trouve, aujourd'hui encore, des sureaux auprès des granges ou de certaines maisons anciennes.

38. note curé a lu au prône : notre curé a fait cette lecture après son prêche, au cours de la messe du dimanche, à laquelle tous les paroissiens avaient obligation d'assister.

39. elle était tout tourneboulée : elle avait l'esprit sens dessus dessous

40. le ventrêt : très grand et ample tablier féminin, escamotant les formes du corps et particulièrement le ventre

41. au poile du mâre : le poêle, donc la maison où brûle le feu de l'âtre

42. des gens câcottaient : des gens bavardaient en faisant grand bruit, comme des poules qui caquettent.

43. faire sa marque : La personne ne sachant pas écrire son nom traçait un signe, une croix la plupart du temps, mais ce pouvait aussi être une lettre tracée malhabilement, souvent la première lettre de son prénom ou de son nom.

44. quéques jours : quelques jours

45. en la salle des plaids, au cloistre : les droits seigneuriaux, tant ceux de justice que les fonciers, étaient rappelés tous les ans aux villageois dans une cérémonie solennelle qu'on appelait les « Plaids annaux ». C'est aussi à ce moment, vers la St Martin (11 novembre), qu'étaient prononcées les amendes dues par certains, pour les divers délits commis au cours de l'année écoulée. Nous pouvons supposer que ces assemblées se tenaient au prieuré, mais ce n'est pas avéré.
46. nouâr comme un crâ avec son nouâr chêpê et son nouâr frack : noir comme un corbeau, avec son chapeau et sa redingote noirs
47. les vingt cinq témoins : le manuscrit relatant le procès de Claudon Hardier fait état de 25 témoins, 19 hommes et six femmes. (voir leurs noms en fin de lettre)
48. du mithridate : antidote des poisons dont la formule était attribuée à Mithridate (roi du Pont, état du nord de l'Asie Mineure), qui l'utilisait pour se protéger d'un éventuel empoisonnement, et dont la composition comportait une cinquantaine de produits dissous dans le vin.
49. des pâchons : boue, terre accrochée aux chaussures
50. krâpie comme une vieille kma : ridée comme une vieille pomme
51. il a pàs de train de culture : Il n'a pas de charrue, ni d'animaux de trait. Ce n'est donc pas un laboureur, mais un manouvrier, qui travaille pour les autres.
52. sciller son blé : scier le blé, à la faucille : c'est ainsi que se faisait la moisson des céréales.
53. le tossard-là : l'ivrogne
54. i' trabouchait : il trébuchait.
55. quinze paires pour ses gages de pâtre du bétail rouge : peut-être quinze paires de « résaux », le résal étant une unité de mesure des grains. C'était le montant de ses gages en tant que gardien des bovins de la communauté de Hesse.
56. Vergaville : village près de Dieuze, où il y avait une abbaye de religieuses bénédictines
57. pour pàs kiboler : pour ne pas tomber
58. la kikèle d' son noyer : la cîme de son noyer
59. c'est pàs passqu' i' bokesse qu'il est mal-chiquant : Ce n'est pas parce qu'il boîte qu'il est maladroit.
60. il a hoché sa quinguerlotte en heurlant : il a agité un grelot, en hurlant.
61. Pu personne a moufté : plus personne n'a dit un mot
62. l' peut pàs me chmêcker : Il ne m'aime pas ; littéralement : "il ne peut pas me sentir".
63. la p' tite Bastienne du marchâ : la petite Bastienne, fille du maréchal-ferrant
64. le Paul du charron : Paul, le fils du charron ; le charron est l'artisan qui fait des chariots, des charrettes, et des roues pour ces véhicules.
65. on s'a battu comme deux marcos : Nous nous sommes battus comme deux matous.
66. la maline : personne intelligente et fûtée
67. le Jean de la Rouge Moîtresse : Jean habitant à La Rouge Moîtresse, qui est le nom que portait alors l'actuelle ferme du Mouckenhof.
68. la tignasse tout pi'ôûri : les cheveux emmêlés
69. elle avait des chaurées : elle avait des chaleurs, dûes à la ménopause.
70. des cris de p'tite mouzotte : des cris de petite souris
71. qu'elle arrête avec ses âties : qu'elle arrête de minauder d'une manière ridicule
72. la boudotte : le nombril
73. comme si elle s'allait trâgner : comme si elle allait s'étrangler.
74. mon Austette a tourné : mon mari prénommé Austette a tourné avec sa charrue, laissant des traces de roues et de piétinements des chevaux.
75. cette grande hâridelle de Catherine : Catherine est grande, maigre et mal portante.
76. un clou qui r'biquait : un clou qui dépassait
77. dans sa souûlographie : dans son ivrognerie
78. cheminer : marcher
79. enflé comme un crapaud : très fier
80. il a bowé : il a aboyé
81. l'audition de bouche : l'interrogatoire
82. des gens versés en droit : des juristes
83. soumis à la question : L'accusé est interrogé en même temps qu'il est torturé.

84. un pivert viendra : Allusion à cette croyance : quand un sorcier est emprisonné, un pivert lui apporte une herbe magique à travers les barres de fer de son cachot, afin qu'il puisse les rompre et s'en échapper.
85. i' se taillera à tout jamais : il s'enfuira définitivement
86. elle est en train de tenir la main à son raccommoda : elle est occupée à raccommoder une pièce de linge.
87. les porots : les poireaux
88. les eugnon : les oignons. Allusion au dicton : « A la St Joseph (le 19 mars), sème les oignons, ils seront gros comme des fesses », dicton que rappelait souvent la grand-mère.
89. donner à la mère lapin les fanes de jotte : donner à la lapine des feuilles de chou
90. à couvotte au fin fond du poulalier : accroupi au fond du poulailler
91. la covrosse qui le becquait de partout : la poule couveuse lui donnait des coups de bec partout..
92. sous le plumon : au lit, sous l'édredon
93. féble d' la poitrine : fragile des poumons
94. elle espère pour vers la Chand' leur : elle attend un heureux événement vers la Chandeleur, qui e fête le 2 février.
95. note Roussette : nom d' une vache de poil rouge
96. i' s' parlent : ils se fréquentent, comme des amoureux.
97. L'a un œil qui dit zut à l'autre, mais la belle affère : il louche, mais ce n'est pas chose importante, ni grave.

Liste des noms de personnes ayant participé, à tout titre confondu, à ce procès (Prénom / Nom)

1. Abbé Pierre Guerard , seigneur de Hesse, Abbé de l'abbaye de Haute-Seille
2. Anguenesse, témoin, 40 ans, femme de Frels Jean Martin
3. Anne, témoin, 41 ans, femme de Claudon Lhuilier
4. Austette Clairier, témoin, 35 ans
5. Austette Petter Fretz, témoin, 56 ans
6. Catherine, témoin, 45 ans, femme de Clausse Bernet
7. Claudin Lhuilier, témoin, 40 ans
8. Claudon Blaise, témoin, 55 ans
9. Claudon Hardier, pâtre du bétail rouge, natif de Petit Mont, fils de Demange Estienne et de Marguerite, **accusé, exécuté**
10. Clauss Bernet, témoin, 40 ans
11. Clauss Georgeon, frère de Martzelof
12. Colas le Fou, de Neutting
13. Demenge Valtin, témoin, 21 ans
14. Estienne Chauffel, pâtre à Neutting, **exécuté**
15. Estienne François, témoin, 34 ans, gendre de Jean Florentin
16. Fiacre Cherrier, témoin, 55 ans
17. Frels Jean Martin, témoin, 40 ans
18. Fririet de Woyvre (la femme de)
19. Georges Jean Thiriet, témoin, 40 ans
20. Guillaume Masson, témoin, 55 ans
21. Hanezo Didier, de Vic, témoin, 46 ans
22. Hays (Hans?) Bernet, témoin, 50 ans
23. Hilaire Claudon Henri, témoin, 30 ans
24. Jean Boccart (la femme de)
25. Jean Claudon Badenot, sergent ?
26. Jean Florentin, témoin, 53 ans, beau-père d'Estienne François
27. Jean Jehenne, vieux pâtre de Hesse (originaire de Kerprich)
28. Jean Sauvages, demeurant à la forêt
29. Jeanne, témoin, 42 ans, femme de Austette Peter Frels
30. La Verdure, bourgeois de Hesse
31. le vieil maire de Neutting
32. Mariatte, témoin ,46 ans, femme de Médar Grand Bastien
33. Martin Mengens, pâtre des chèvres de Lorquin
34. Martzelof Georgeon, le maire
35. Mathieu Durant, témoin, 62 ans
36. Médart Grand Bastien, témoin, 50 ans
37. Mengette, femme de Martin Mengens
38. Michel, pâtre des chèvres de Lorquin
39. Stepf Georges, témoin, 40 ans
40. Thomas Damance, alias Martin, témoin, 44 ans
41. Zabel, témoin, 46 ans, femme de Mathieu Durant